



## **Normalisation, essais et certification : expériences concrètes – Point de vue des organismes de prévention**

Hans-Joachim WOLFF

Hauptverband der gewerblichen Berufsgenossenschaften  
Alte Heerstrasse 111, D-53757 Sankt Augustin

La mise en œuvre de machines sûres au poste de travail constitue un moyen efficace de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. C'est pourquoi les directives européennes régissant le marché unique comportent notamment des exigences essentielles de sécurité à respecter lors de la conception et de la fabrication des produits. A ces exigences, les normes européennes harmonisées donnent un contenu concret. Encore que d'application volontaire, ces normes contiennent des indications importantes pour la conception sûre des produits, ainsi que pour les essais et la certification de ces produits.

Les organismes de prévention européens apportent une contribution importante à l'élaboration des normes européennes harmonisées : en effet, ils connaissent dans le détail les statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles et disposent d'un savoir acquis dans le cadre des activités d'essais et de certification. Depuis plus de 20 ans, les collaborateurs de ces organismes font bénéficier de cette expérience les activités de normalisation européenne.

Avec la mondialisation des marchés et l'internationalisation qui en résulte pour la normalisation, il devient de plus en plus difficile d'assurer cette contribution essentielle ; en effet, le coût d'une participation active aux travaux de normalisation internationale est incomparablement plus élevé. Il faut par conséquent que les organismes de prévention des Etats membres de l'Union européenne fassent tous leurs efforts pour aboutir à une coopération fondée sur une répartition des tâches. C'est seulement ainsi qu'il sera possible de contenir dans des limites acceptables la charge de ces activités pour chacun de ces organismes.